



*des regroupements provinciaux  
d'organismes communautaires et bénévoles*

## **Le projet de loi 70 causera davantage de problèmes qu'il n'en résoudra**

Mémoire de la

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Mémoire présenté au Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale

Concernant le projet de loi 70 : loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi

10 février 2016

1, rue Sherbrooke Est  
Montréal, Québec, H2X 3V8  
Tél. : (514) 844-1309  
Fax : (514) 844-2498  
Courriel : [info@trpocb.org](mailto:info@trpocb.org)  
Site Web : [www.trpocb.org](http://www.trpocb.org)

## **1. Présentation de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles**

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est formée de 41 regroupements nationaux, actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.). À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc.

Par, pour et avec les communautés dont ils sont issus, les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux sont autant de réponses collectives à une quête de justice sociale. Avec leurs actions innovatrices, leurs pratiques originales et leur vision globale, ils atteignent tous les milieux et constituent des ressources aussi variées qu'essentielles. Plus de deux millions de citoyennes et citoyens s'y retrouvent pour renforcer des milliers de communautés. Lieu de mobilisation, de concertation et de réflexion, la Table développe des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. La Table est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome, de la Ligue des droits et libertés du Québec, de la Coalition Solidarité Santé et de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

## **2. Les 41 regroupements membres de la Table contribuent à la vie démocratique québécoise**

Les regroupements provinciaux démontrent quotidiennement la valeur de leurs analyses et l'importance de leur apport à la société québécoise. Ils jouent un rôle essentiel tant auprès de la population qu'auprès de leurs membres, par leur rayonnement, leurs expertises et les alliances qu'ils forment au sein de divers mouvements sociaux :

- en regroupant des milliers d'organismes répartis dans toutes les régions québécoises;
- en favorisant la participation de milliers de citoyens et de citoyennes aux débats de société, en plus d'y contribuer comme regroupements
- en agissant en amont des difficultés par leur travail au niveau de la prévention et de la promotion de la santé globale des personnes et de la société;
- en s'alliant aux divers mouvements sociaux, notamment pour s'opposer à la marchandisation et à la privatisation des services publics;
- en favorisant l'exercice de la démocratie au sein des groupes et dans la société en général;
- en participant à de nombreuses instances consultatives gouvernementales et en facilitant la participation des groupes de base, autant que de la population;
- en défendant l'autonomie, les pratiques du mouvement communautaire autonome et leur apport à la société;
- en renforçant la capacité d'agir des communautés et la solidarité, par une approche « PAR-POUR-AVEC »;
- en agissant dans une visée de transformation sociale et d'éducation populaire;
- en s'opposant aux mesures et décisions qui appauvrissent la population et détruisent le filet social et compromettent le respect et l'exercice des droits économiques et sociaux;
- en défendant les intérêts de la population dans son ensemble, et non des intérêts spécifiques ou corporatistes;
- en incitant l'État à assumer pleinement ses responsabilités envers la population et en le tenant redevable envers celle-ci.

**Les regroupements membres de la Table incarnent ces caractéristiques en intervenant sur des thématiques spécifiques.**

**Ils interviennent :**

**En matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, en soutenant les femmes et les enfants qui en sont victimes par de l'hébergement, la sensibilisation de la population et l'éducation à la non-violence, par la défense des droits, etc.:**

- À cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence
- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- Regroupement des auberges du cœur du Québec
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Regroupement des organismes Espace du Québec
- Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

**En situation d'urgence, par de l'écoute et du soutien aux personnes et dans la défense et l'expression de leurs droits :**

- Association des centres d'écoute téléphonique du Québec
- Association québécoise de prévention du suicide
- Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
- Regroupement des organismes de justice alternative du Québec
- Association des organismes de justice alternative du Québec

**En soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de santé physique, de dépendances, d'itinérance, de discriminations, des personnes handicapées, par des actions visant la fin des exclusions liées à ces conditions, par des ressources variées, la défense de leurs droits, l'entraide, etc.**

- Association canadienne pour la santé mentale Division du Québec
- Association des groupes d'intervention en défense de droit en santé mentale du Québec
- Association québécoise des centres d'intervention en dépendance
- Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale
- Regroupement des associations de parents PANDA du Québec
- Regroupement des associations de personnes traumatisées crânio-cérébrales du Québec
- Regroupement des organismes communautaires pour le Travail de rue
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec

**En soutien auprès des proches aidants, en favorisant le parrainage et l'entraide intergénérationnelle:**

- Association des Grands Frères et des Grandes Soeurs du Québec
- Intergénération Québec
- Regroupement des aidants naturels du Québec
- Regroupement québécois du parrainage civique

**En soutien aux femmes, aux jeunes, aux parents, aux personnes âgées, aux communautés ethnoculturelles par l'entraide, l'empowerment et par des lieux pour briser l'isolement :**

- Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
- Association québécoise des centres communautaires pour aînés
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- L'R des Centres de femmes du Québec
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

**En matière de planification des naissances, de périnatalité, de soutien à l'allaitement et de soutien aux parents de jeunes enfants :**

- Fédération du Québec pour le planning des naissances
- Fédération Nourri-Source
- Premiers Pas Québec
- Regroupement Naissance-Renaissance

**En matière de sécurité alimentaire :**

- Banques Alimentaires du Québec
- Regroupement des cuisines collectives du Québec
- Regroupement des Popotes roulantes

### **3. Objectif Emploi causera des dommages importants au tissu social québécois**

Le projet de loi 70 préoccupe hautement la Table, les regroupements provinciaux qui la composent et leurs groupes membres répartis à travers le Québec.

Les personnes prestataires de l'aide sociale fréquentent tous les types de groupes communautaires. Elles se retrouvent dans tous les groupes d'âge et dans toutes les régions. Leurs besoins de soutien sont aussi variés, si non plus, que dans la population en général.

Les groupes qui accueillent particulièrement les jeunes sont très inquiets des conséquences du PL70, puisque les jeunes forment une bonne partie des primodemandeurs à l'aide sociale.

Certains jeunes ne correspondent tout simplement pas au profil des personnes ciblées par les programmes emploi. Par exemple, ceux qui sont accueillis par les ressources d'hébergements sont à un moment difficile de leurs vies. Le fait de les obliger à s'inscrire dans une démarche d'emploi risque de les mener directement vers un échec. Alors qu'ils ont besoin d'aide, le PL70 nuira à leurs parcours en les empêchant de faire leur place dans la société. Les inquiétudes sont grandes de voir les jeunes abandonner leurs démarches et de les voir se diriger vers d'autres voies : la rue, la criminalité, etc.

Ces jeunes seront malheureusement devant la démonstration que la société les abandonne à leurs sorts, puisqu'un instrument collectif comme l'aide sociale ne sera pas là pour eux.

Soulignons qu'il n'y a pas que des jeunes parmi les primodemandeurs et que les nombreuses coupures dans les services publics et les programmes sociaux vont assurément mener plus de personnes à l'aide sociale. Recourir une première fois à l'aide sociale à l'âge de 50-55 ans comporte son lot de difficultés, imaginons lorsque la demande d'aide sociale s'inscrit dans un parcours d'immigration récente.

L'image forgée socialement quant aux caractéristiques des personnes assistées sociales fait oublier à la population qu'il s'y trouve également des personnes proches aidantes, majoritairement des femmes. Le PL70 constitue un obstacle de plus à leur déjà difficile conciliation travail-famille-soins-à-un-proche. Déjà, lorsqu'elles doivent finalement recourir à l'aide sociale, ces personnes vivent cela comme une profonde injustice, comme une défaite. Plutôt que de les soutenir, le PL70 accentuera cette situation.

Les ressources pour femmes victimes de violence conjugale sont également très préoccupées par les conséquences du PL70. Rappelons que les femmes quittant un conjoint violent font aussi partie des primodemandeurs à l'aide sociale. Les programmes réguliers ne sont déjà pas adaptés pour elles, et il en va de même avec le PL70. Ces femmes doivent faire face à de nombreux défis lorsqu'elles se réfugient dans une ressource. L'on a qu'à penser aux éléments à régler lorsqu'il est question de la garde des enfants, notamment en cas de garde partagée, pour s'inquiéter des conséquences qui découleront du PL70, si ces femmes ont l'obligation d'accepter des emplois éloignés de leur lieu de domicile et de leurs enfants.

Quant aux personnes cherchant à se libérer de dépendances, elles seront aussi pénalisées. Comment feront-elles pour traverser les étapes nécessaires à l'examen de leurs dossiers? Pour déterminer si elles ont la capacité de travailler devront-elles obtenir d'un médecin un « diagnostic » pour leur toxicomanie? Aux conséquences déjà importantes liées à leur situation, s'ajoutera encore plus de stigmatisation, d'isolement et de pauvreté.

#### **4. Objectif emploi est une mesure inadaptée**

Déjà un prestataire sur 3 participe à des mesures d'Emploi-Québec. Il n'y a pas de manque de volonté de la part des personnes.

Les mesures actuellement existantes ne sont pas toutes adéquates ou adaptées aux besoins des personnes en matière de pré-employabilité, d'employabilité, de formation ou de soutien à la recherche d'emploi. Les budgets alloués actuellement sont insuffisants pour répondre à la demande.

L'ajout de 5 millions de dollars annuellement ne suffira pas à combler les besoins. Au final, il semble qu'on va seulement déplacer les budgets d'un groupe de prestataires à un autre. Si Objectif Emploi cible les personnes qui déposent une première demande d'aide sociale, Est-ce que les personnes qui sont déjà à l'aide ou qui y retournent, ou encore qui ont des contraintes à l'emploi, pourront avoir accès au soutien d'Emploi-Québec ?

Dans le passé, les mesures obligatoires n'ont pas produit de résultat significatif. Forcer les personnes sans tenir compte de leur situation et de leurs besoins dans un programme ne les aidera pas davantage à retourner sur le marché de l'emploi.

Objectif Emploi cherche à provoquer un retour au travail rapide, quelle que soit la qualité du travail. Est-ce que c'est un travail qui correspond aux qualifications de la personne? Est-ce qu'il correspond à ses capacités physiques? Est-ce que c'est un emploi qui lui permet de boucler son budget et de sortir de la pauvreté? Est-ce que c'est un emploi qui correspond à ses aspirations? Est-ce que c'est un emploi stable?

Seulement une partie des personnes considérées aptes au travail par le ministère le sont réellement. Selon l'ancienne ministre libérale Michelle Courchesne, moins de 10% d'entre elles sont en mesure d'intégrer le marché du travail. Problèmes de santé non reconnus, toxicomanie ou autres dépendances, itinérance, analphabétisme, faible maîtrise du français, situation parentale exigeante (avoir un jeune enfant, avoir un enfant, un parent ou un conjoint qui a des difficultés particulières), être issue de l'immigration récente, être une personne racisée victime de discrimination, etc.

Dans la logique du projet de loi 70, la réinsertion sur le marché de l'emploi ne peut être laissée qu'à la responsabilité des personnes. Or, celles-ci n'ont pas de contrôle sur les causes de leur situation de pauvreté, par exemple, la conjoncture économique, le taux de chômage ou la répartition de la richesse.

#### **5. Objectif emploi est une mesure inacceptable**

L'aide sociale, c'est une aide de dernier recours qui a pour objectif d'assurer à tous et toutes un niveau de vie décent. Aller à l'encontre de ce principe, c'est violer les droits et libertés fondamentales de la personne.

Avec Objectif Emploi, les personnes n'auront pas le choix d'accepter les décisions du ministère la concernant (le plan d'intervention individuel), sous peine de pénalités. Elles ne pourront pas faire appel de ces décisions; le seul recours qu'elles auront concernera les pénalités qui leur sont imposées.

Couper un seul dollar sur une prestation déjà largement insuffisante pour combler les besoins de base, ce n'est pas acceptable. Cela signifierait de mettre les personnes dans les situations présentées au début de ce mémoire.

Objectif Emploi réussira peut-être à faire diminuer le nombre de prestataires, mais il ne réussira certainement pas à avoir un impact sur le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté. Ainsi, le programme Objectif Emploi semble servir d'abord et avant tout les besoins du secteur de l'emploi plutôt que de venir en aide aux personnes en situation de précarité et d'exclusion socioéconomique.

## **6. Conclusion et recommandations**

Voilà pourquoi nous joignons notre voix à celles des membres de la coalition Objectif dignité, dont nous faisons partie en compagnie d'une vingtaine d'associations et regroupements nationaux.

### **La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles recommande donc :**

- Que le MTESS retire le projet de loi no 70 visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, et ce, qu'elles soient nouvellement admises, ou non, au programme d'aide sociale;
- Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires de certains programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leurs orientations originales;
- Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale pour tous et toutes